

L'ERGONOMIE
DE CONCEPTION

Une expérience prometteuse à la Bibliothèque de Châteauguay

Vous souvenez-vous de l'enquête exploratoire sur les problèmes musculo-squelettiques et les conditions de travail chez les commis de bibliothèque, réalisée par l'APSAM, en collaboration avec Marie Laberge, de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)¹ ? Voici maintenant une expérience prometteuse en ergonomie de conception liée au projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Châteauguay.

La Ville de Châteauguay vient d'adjuger la conception des plans de sa nouvelle bibliothèque à une firme d'architectes. Fait à noter, la Ville a choisi d'intégrer des préoccupations de nature ergonomique à l'étape de la conception des plans. Son but, du moins pour cet aspect particulier : obtenir une bibliothèque dont l'aménagement réduira le plus possible les risques pour la santé et la sécurité du travail tout en étant le plus fonctionnel possible.

Le programme STAR

Patrick Vincent, ergonomiste et conseiller à l'APSAM, participe au projet de la Ville de Châteauguay depuis le début.² « L'enquête exploratoire réalisée par Marie Laberge nous a fourni un excellent portrait des problèmes vécus dans les bibliothèques et de leur envergure », dit-il. « De plus, depuis un an et demi, nous avons effectué plusieurs études ergonomiques, dans le cadre du programme STAR, pour le compte de bibliothèques publiques qui projetaient une nouvelle construction ou un réaménagement. Ceci nous a permis de développer une expertise dans la conception des bibliothèques publiques. »

L'APSAM a donc proposé à la Ville de Châteauguay son programme



STAR (Support Technique à l'Aménagement et au Réaménagement d'immeubles et de véhicules). Ce programme a pour objectif d'aider les municipalités à concevoir des lieux de travail plus sécuritaires et fonctionnels en intégrant l'ergonomie dès les premières phases de la conception d'un immeuble ou d'un véhicule. C'est ce qu'on appelle l'ergonomie de conception. Étonné ? Pourtant, il ne devrait pas y avoir de surprise. « L'ergonomie, souligne Patrick Vincent, est malheureusement trop souvent associée à la sélection de chaises ou à la détermination de la hauteur des plans de travail. Ces choix sont situés à la toute fin d'un projet d'aménagement et sont conditionnés par les décisions qui ont été prises plus tôt dans le projet. Ils sont importants, mais leur impact est limité à un seul poste de travail. L'ergonomie est beaucoup plus performante lorsqu'elle est intégrée au tout début du projet parce que les choix de fonctionnement qui sont faits ont une incidence sur l'ensemble des postes de travail, et parce que les décisions prises déterminent en bonne partie les choix d'aménagement possibles aux autres étapes. »

Le projet de Châteauguay

Céline Lussier est responsable de la bibliothèque. « Nous souhaitions, dit-elle, réaliser un projet optimal sur plusieurs aspects dont celui de l'élimination des risques à la santé et sécurité. Nous avons visité plusieurs établissements pour nous rendre compte qu'il n'y a rien de standard. Nous cherchions à réunir toute l'information pertinente, mais c'était une tâche immense. Finalement, nous avons cherché à identifier des experts en la matière. » C'est à cette étape que Patrick Vincent et Marie Laberge³ sont entrés en scène. Pour sa part, Danielle Desrochers, présidente du syndicat

local affilié au SCFP, considère que la présence d'experts impartiaux en ergonomie est très appréciée. « Pour le personnel, avoir la possibilité d'exprimer son opinion sur l'aménagement de son futur lieu de travail est très emballante. Cela développe une appartenance plus grande au projet parce qu'ils sont partie prenante de celui-ci. »

Puis, il y a eu l'appel de propositions lancé aux firmes d'architectes du Québec. Philippe Drolet a aidé la Ville à organiser l'appel de propositions. M. Drolet se spécialise dans la mise en œuvre de concours d'architecture. « Le concours était ouvert à tous les architectes du Québec », précise-t-il. « Les participants devaient remettre une esquisse préliminaire. Cette étape était anonyme, afin que le nom et la réputation des participants n'influencent pas les membres du jury. La Ville a retenu quatre propositions. Elle a ensuite demandé aux finalistes de développer leur concept. » Le concours était sous la surveillance de l'Ordre des architectes du Québec.

Patrick Vincent et Marie Laberge ont fait partie de la commission technique chargée de conseiller le jury. « La commission technique, précise Patrick Vincent, était formée de spécialistes qui examinaient plusieurs aspects. Pour notre part, nous évaluions les concepts architecturaux sur la base de l'impact pour le personnel des choix d'aménagement en terme de déplacement, de manutention, d'exigences de surveillance, de visibilité aux postes de travail et de la possibilité de faire évoluer le bâtiment au gré des changements technologiques, organisationnels ou autres, tous ces critères étant déterminants pour la santé et la sécurité du personnel. »

Au moment d'écrire ces lignes, la firme d'architectes Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes vient d'être choisie. Elle aura à travailler avec Céline Lussier, bien sûr, mais aussi avec Patrick Vincent, Marie Laberge et les autres experts-conseils. « Je serai le point de convergence des avis des différents experts-conseils », déclare M^{me} Lussier. Ce ne sera pas une mince tâche, puisqu'il y a plusieurs experts mis à contribution, dont des ergonomes.

SUITE EN PAGE 5

Il est d'ailleurs peu fréquent qu'un appel de propositions contienne une dimension relative à la santé et à la sécurité du travail et que des ergonomes fassent partie de l'équipe de conception. Philippe Drolet pense qu'à l'avenir, les architectes tiendront davantage compte des activités qui se déroulent dans un établissement. Il voit cela d'un bon œil : *« Cela leur permettra de poser un regard d'ensemble sur les activités qui se dérouleront dans l'immeuble qu'ils ont à concevoir. C'est très prometteur », dit-il.*

Pour sa part, Patrick Vincent est enthousiaste. *« Les indications en provenance du ministère de la Culture et des Communications nous portent à croire que la démarche par concours architectural sera favorisée pour les projets de construction de bibliothèques de plus de 2 millions de dollars. Cette démarche est très intéressante pour les municipalités afin de s'assurer de la qualité du bâtiment projeté. De par son fonctionnement, le concours architectural offre un moment privilégié pour intégrer l'ergonomie de conception. L'APSAM souhaite que l'expérience de Châteauguay soit contagieuse et tient à offrir son appui aux municipalités désireuses d'intégrer la santé et la sécurité dans leurs objectifs de conception. »*

Pour Céline Lussier, la contribution des ergonomes dans ce projet lui est très utile. Gageons qu'elle sera ainsi en mesure de réaliser une bibliothèque qui servira de modèle aux autres.

On peut rejoindre Céline Lussier au 450-698-3095, Philippe Drolet au 514-281-3090, Marie Laberge au 514-288-1551 et Patrick Vincent au 514-849-8373.

1. L'APSAM, volume 9, numéro 1, printemps 2000

2. Cette intervention s'inscrit dans un projet de recherche demandé par l'APSAM et financé par l'IRSST intitulé : « Conception des bibliothèques publiques et prévention des TMS chez les employés : étude ergonomique exploratoire ».

3. Marie Laberge est professionnelle scientifique sur le projet de recherche de l'IRSST sur la conception des bibliothèques.